

D - 11

- L'ACCUSE REPREND SON SIERGE. -

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

" LE PROCUREUR ET L'OFFICIER DEFENSEUR SOUMETTENT  
LA CAUSE TELLE QUE  
PROUVEE. "

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

